



RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHALLENGE TILAGONE
ORVAULT BADMINTON CLUB
SIMPLES, DOUBLES et MIXTES
Juniors et Séniors de NC à R4 et Parabadminton toutes catégories
Samedi 15 et Dimanche 16 Juin 2019

Généralités :

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFbAd. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Il est autorisé sous le n° à compléter
2. Le Juge Arbitre principal du tournoi est **Pierrick GRANDIN**. Les Juges Arbitres adjoints sont Karine BARBOT, Bénédicte GUILLET et Michaël CLAEYMAN. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points du règlement ou dont le comportement est contraire aux règles de badminton.
3. Le tournoi est géré par le logiciel Badnet, le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre. Les têtes de série seront déterminées en fonction du CPPH à la date du 1er juin 2019.
4. Tout participant doit être en règle avec la fédération avec une licence 2019 / 2020 en vigueur le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

Aire de jeu :

5. A l'appel de leur nom, les joueurs auront 3 minutes pour se préparer avant de démarrer le match. Ce temps inclut le test de volants. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes, il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom.
6. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. Les matchs peuvent être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire prévu.
7. Tout joueur doit se présenter sur le terrain en tenue et avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de litige, le volant officiel est le RSL Grade 3 pour les joueurs classés et le volant plastique YONEX MAVIS 350 pour les joueurs NC. Ces volants seront en vente le jour du tournoi.
8. Tout joueur désirant quitter la salle, quelle que soit la raison ou la durée de son absence, devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
9. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
10. Tout volant touchant la structure propre de la salle (plafond, poutre, éclairage,...) est compté faute en cours de jeu, et sera remis une fois au service.

Inscription et tableaux :

11. Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription, ils seront remboursés en cas de désistement avant la date limite d'inscription.
12. Les joueurs juniors et séniors seront autorisés à participer à la compétition ainsi que les joueurs parabadminton debout (SL3, SL4, SU5, SS6) et les joueurs parabadminton fauteuil (WH1 et WH2).
13. Les tableaux ouverts sont de NC à R4 pour les valides et WH1, WH2 (fauteuils), SL3, SL4, SU5 et SS6 (debouts) pour les joueurs parabadminton. Le samedi auront lieu les SH, SD et DM et le dimanche les DH et DD.
14. Pour les joueurs parabadminton fauteuil :

Les doubles seront obligatoirement constitués d'un WH1 et d'un WH2.

Les classifications parabadminton WH1-WH2 pourront être regroupées selon le nombre de participants, ainsi que les catégories hommes/femmes.

15. La date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2019 (date de réception). Les droits d'engagement sont de 13 € pour un tableau et 18 € pour deux tableaux. Les inscriptions peuvent se faire directement sur badnet.fr ou sous format papier à envoyer à Sandrine Le Bourg, 1 rue de la Margolerie 44 220 COUERON. **Dans tous les cas, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement.**
16. Le tirage au sort de la compétition est prévu le 8 juin 2019.
17. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Particulier par Point Hebdomadaire) à la date du 1er juin 2019. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries dans un même tableau en accord avec le Juge-Arbitre.
18. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
19. Les joueurs et joueuses ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum. **La combinaison simple et mixte n'est pas autorisée.**
20. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en recherche. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel.
21. Tous les matchs seront auto-arbitrés. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.
22. Le nombre de joueurs par tableau étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des règlements. (Cachet de la poste d'envoi des chèques faisant foi)
23. Chaque participant ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (2 juin 2019) devra prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en indiquant le nom et la date de la compétition à la Ligue de Badminton des Pays de La Loire **101 rue DuPetit- Thouars 49000 ANGERS**. Le remboursement de frais d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une

récidive.

24. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
25. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
26. Seuls auront accès au plateau de compétition les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, les juges-arbitres, les arbitres, les scoreurs et les coaches. Le personnel médical pourra également intervenir après accord des Juges-Arbitres.
27. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou incidents.
28. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du challenge. Les photos et les films pourront être visibles sur plusieurs supports : site internet, journaux ...
29. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

En cas de retard ou pour renseignement le jour du tournoi contacter les organisateurs au 06.67.72.84.33

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement scrupuleusement, apportent leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Plan d'accès aux salles de la cholière et Tilagone :
108 Avenue CLAUDE ANTOINE PECCOT - ORVAULT
A proximité du Lycée Nicolas Appert

